**Partie générale.**

**Thème I, chapitre1 : L’approche des territoires de proximité.**

Pbmtq : Quels sont les acteurs et les enjeux de l’aménagement du territoire ?

Notions et vocabulaire à connaître :

* Territoire du quotidien
* quartier
* Aménagement (projet et politique)
* Enjeu(x)
* Acteurs (institutionnels/Privés)
* Mobilité géographique / Migration pendulaire.
* Mondialisation
* FTN (multinationale)
* Datar/Diact
* Intercommunalité
* Décentralisation.

1. **Définir son territoire de proximité.**
2. **L’espace vécu.**

On définit par territoire de proximité, l’ensemble des lieux fréquentés par un individu ; il s’agit donc d’un « espace vécu ». Les lieux peuvent être hiérarchisés en fonction de leur fréquentation (quotidienne, hebdomadaire, ponctuel…)

L’espace vécu varie selon l’individu mais aussi selon l’âge et les technologies dont on dispose.

**Doc. 4 p 33.**

**Quels éléments contribuent à modifier le territoire de proximité de l’élève choisi pour l’exemple ?**

L’espace vécu implique donc la notion de mobilité qui varie d’un individu l’autre. C’est aussi une somme de représentations personnelles qui conditionnent l’appropriation de l’espace (lieux de rdv, les quartiers à éviter, les routes connues et celles délaissées…)

En conclusion, il est donc important de retenir que le territoire de proximité est un espace variable et évolutif dans le temps comme dans l’espace.

Les nouvelles technologies et en particulier l’Internet élargie artificiellement l’espace vécu des individus qui peuvent échanger sur des distances et des territoires très différents de ce qu’ils fréquentent réellement. Il se crée donc un second espace vécu plus large qui cohabite avec celui défini par l’espace de déplacement physique.

1. **La mondialisation modifie l’espace vécu.**

Les signes de la mondialisation du territoire de proximité sont évidents.

En premier lieu, on peut mettre en évidence la présence des FTN qui marque le territoire local et uniformise les espace.

* **Les centres commerciaux :**

- enseignes commerciales nationales et internationales,

- localisation identique d’une ville à l’autre,

- uniformisation de l’espace et de l’organisation…

* **Les centres-villes**

**Doc. 6, 7 et 8 p 26/27.**

**Exemple de Marseille et de la rue de la République.**

**Q1 : Dans quel programme d’aménagement est inclus la rénovation de la « rue de la République » ?**

**Q2 : En quoi ce programme est-il le signe d’une uniformisation internationale des centres urbains ?**

L’organisation des centres-villes est souvent liée aux activités bancaires, commerciales, des services aux personnes et du tourisme. Il existe une volonté de mettre en valeur le patrimoine architectural mais aussi une organisation uniforme qui découle de la stratégie commerciale des FTN.

Comme le montre l’exemple de la rue de la République à Marseille, la rénovation urbaine s’inscrit dans un vaste projet d’aménagement appelé « **Euroméditerranée »** dont l’une des principales finalités est de renforcer l’attractivité internationale de Marseille. La création d’un quartier d’affaires près du Vieux-Port, a induit une rénovation urbaine des quartiers nés au XIXe siècle et fortement dégradés durant le XXe siècle. Les grands enseignes internationales commerciales et bancaires ont installées des espaces de ventes et d’accueil. Elles ont créé un espace homogène et logiquement organisé. Chaque commerce ou banque profite de la proximité de ses concurrents car leur regroupement créé dans la ville un pôle d’attraction. Il découle de ce type d’organisation la création d’une **artère commerciale** qui ressemble dans son organisation voire son architecture à celle de n’importe quelle artère d’une autre métropole française voire européenne.

1. Le retour des territoires et la concurrence des espaces locaux.

**Doc. 2 p 35 + repère B : lire le texte.**

Comment le texte définit-il « *le retour des territoires » ?*

La mondialisation crée des effets de masse et une homogénéisation qui heurtent et se heurtent aux mentalités locales. Cela explique l’attachement de certaines populations à leur territoire local et leur volonté de préservation de celui –ci et des particularismes locaux. La virulence de certains mouvements indépendantistes ou autonomistes s’explique en grande partie par le refus de l’assimilation géographique qui conduit les individus à percevoir leur espace vécu comme un espace propre voire menacé qu’il faut protéger.

Un autre élément qui caractérise l’espace vécu est la concurrence des espaces locaux.

L’espace voisin est parfois perçu comme différent et concurrent.

L’exemple de la place de Limay dans l’intercommunalité créée dans le Mantois est significatif. Le refus d’intégrer la CAMY est à la fois l’expression politique d’antagonismes locaux et de la concurrence des espaces.

Les communes sont en concurrence pour attirer les entreprises, pour développer des projets socioculturels voire pour les lieux d’enseignement…

C’est pourquoi l’Etat tente de favoriser les coopérations intercommunales qui donne davantage de cohérence aux actions d’aménagement et permettent d’accroître les offres et de réduire les coûts des services publics.

1. L’aménagement des territoires du quotidien.
2. La politique d’aménagement du territoire de proximité depuis les années 1970.

Les collectivités locales ont un rôle majeur dans la vie quotidienne des individus. Elles sont le plus souvent responsable de l’offre de services publics (transport en commun, réseaux d’eau, réseaux sanitaires, politique de santé, enseignement…)

Durant plusieurs siècles, la France est restée fortement centralisée et les décisions locales de faibles importances. Depuis les années 1950 mais surtout 1970, l’Etat adopte une série de réforme de la gestion du territoire.

- Création de la DATAR dont les buts est la réalisation d’aménagements régionaux et locaux.

Dans un premier temps jusqu’en 1970, la France concentre son action sur la mise en place des grands équipements nationaux (transport, énergie, télécommunications…)

A partir des années 1980, l’Etat délègue aux collectivités locales de plus en plus de missions et de pouvoirs décisionnels.

**- Politique de décentralisation : loi Deferre (1982)**

**Les 3 grands principes de la décentralisation sont :**

* **Les collectivités locales sont gérées par des Conseils (Régionaux, Généraux, Municipaux)**
* **les collectivités locales sont politiquement autonomes,**
* **les collectivités locales sont financièrement autonomes.**

Depuis 2006, l’Etat veut orienter la politique d’aménagement vers la notion de **compétitivité.** Les projets d’aménagement doivent donc avant tout apporter au territoire local un surcroît d’attractivité et cela de l’échelle local à l’échelle internationale.

A connaître : Tableau 2 p 37

1. l’Intercommunalité, nouvelle organisation du territoire.

Mettre fin à ***l’anomalie française*** = émiettement du territoire en 36 000 communes, soit plus que l’ensemble des communes de tous les pays de l’UE réunis).

P31 :

L’Etat favorise le regroupement de communes. Il existe 4 échelons.

**Dans les zones rurales :**

* Les **« pays »,** il existait en 2008, 345 regroupements communaux de ce type.

**En zones urbaines :**

* Les **communautés de communes** qui corresponde à des espaces intercommunaux de moins de 50 000 habitants. (environ 2000)
* **Les communautés d’agglomérations** (171) comptent entre 50 000 et 500 000 habitants.
* **Les Communautés Urbaines (16)** de plus de 500 000 habitants.

Plus de 90% des communes représentant 85% de la population font partie d’un groupement de communes (EPCI : établissement public de coopération intercommunale)

Conclusion : l’espace local est par définition l’espace vécu des individus. C’est dans ce cadre qu’ils participent à la vie sociale, économique et politique. La dimension politique des actions d’aménagement est très importante. Elle explique l’importance que les personnalités politiques accordent à leur action d’aménagement du territoire local car elle conditionne souvent leur carrière à l’échelon régionale voire nationale.

Les projets comme celui de Mantes-Universités sont donc à la fois une vitrine de l’action politique locale et plus positivement une volonté d’améliorer l’espace vécu des habitants.